



## Régie des services de sécurité incendie regroupés de la MRC de Maskinongé

---

### PROVINCE DE QUÉBEC RÉGIE DES SERVICES DE SÉCURITÉ INCENDIE REGROUPÉS DE LA MRC DE MASKINONGÉ

Mardi 20 janvier 2026

Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'administration de la Régie des services de sécurité incendie regroupés de la MRC de Maskinongé, tenue le mardi 20 janvier 2026 à 17h, à la caserne 22 de Saint-Étienne-des-Grès.

À laquelle sont présents les membres du conseil d'administration :

M. Claude Boulanger, président, maire de Charette;  
M. André Bordeleau, vice-président, conseiller de Saint-Mathieu-du-Parc;  
M. Jocelyn Isabelle, maire de Saint-Étienne-des-Grès;  
M. Martin Dupuis, maire de Saint-Paulin;  
M. Alain Gélinas, maire de Saint-Boniface;

Tous membres du conseil d'administration formant quorum.

Assiste également :

Mme Isabelle Plante, directrice générale et greffière-trésorière.

### **OUVERTURE DE LA RÉUNION**

L'assemblée s'ouvre à 17h41, sous la présidence de monsieur Claude Boulanger.

### **RÉSOLUTION NUMÉRO : 001-01-26** **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

---

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil d'administration ont pris connaissance de l'ordre du jour;

SUR PROPOSITION DE monsieur Jocelyn Isabelle, il est résolu que l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du 20 janvier 2026 soit adopté.

### **ORDRE DU JOUR** **20 JANVIER 2026**

1. Ouverture de la réunion ;
2. Adoption de l'ordre du jour ;
3. Correspondances ;
4. Adoption du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 9 décembre 2025 ;
5. Approbation des comptes du 1<sup>er</sup> au 31 décembre 2025 ;
6. Nomination du comité de négociation avec le syndicat ;
7. Demande d'aide financière 2026-2027 – Programme d'aide financière pour la formation des pompiers au ministère de la Sécurité publique ;
8. Autorisation d'inscription à la formation Pompier 1 ;
9. Achat de 10 habits de combat ;
10. Demande pour la délivrance d'un certificat d'autorisation pour l'utilisation d'un feu vert clignotant ;
11. Micromedica – Soumission 34016;
12. Dépôt du rapport mensuel de décembre du directeur incendie ;
13. Affaires nouvelles ;
14. Période de questions;
15. Points d'informations ;
16. Clôture et levée de l'assemblée

### **RÉSOLUTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ** **DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**



Régie des services de sécurité incendie regroupés  
de la MRC de Maskinongé

---

**RÉSOLUTION NUMÉRO : 002-01-26**  
**CORRESPONDANCES**

---

IL EST RÉSOLU à l'unanimité des membres du conseil d'administration présents d'accepter le dépôt de la correspondance ci-après décrit :

- Municipalité de Saint-Paulin – Nomination;

**RÉSOLUTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**  
**DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**RÉSOLUTION NUMÉRO : 003-01-26**  
**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU 9 DÉCEMBRE 2025**

---

ATTENDU QU'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'administration tenue le 9 décembre 2025 a été remise à tous les membres du conseil d'administration au moins 72 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance ;

EN CONSÉQUENCE

Sur proposition de monsieur André Bordeleau, il est résolu à l'unanimité des membres du conseil d'administration présents que le conseil d'administration adopte le procès-verbal de la séance du 9 décembre 2025, tel qu'il apparaît au registre des procès-verbaux de la Régie.

**RÉSOLUTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**  
**DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**RÉSOLUTION NUMÉRO : 004-01-26**  
**APPROBATION DES COMPTES À PAYER DU 1<sup>er</sup> AU 31 DÉCEMBRE 2025**

---

La greffière-trésorière de la Régie a fait parvenir à tous les membres du conseil d'administration la liste des comptes à payer et des prélèvements du 1<sup>er</sup> au 31 décembre 2025.

Le président demande aux membres du conseil d'administration s'ils ont des questions à poser à l'égard des listes présentées avant de les adopter.

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de monsieur Jocelyn Isabelle, il est résolu à l'unanimité des membres du conseil d'administration que la liste des prélèvements bancaires effectués du 1<sup>er</sup> au 31 décembre 2025, pour des déboursés totalisant la somme de 39 587,80 \$, soit approuvée.

Il est également résolu que la liste des comptes à payer soit approuvée et que la greffière-trésorière soit autorisée à en effectuer le paiement totalisant la somme de 54 640,30 \$.

**RÉSOLUTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**  
**DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**RÉSOLUTION NUMÉRO : 005-01-26**  
**NOMINATION DU COMITÉ DE NÉGOCIATION AVEC LE SYNDICAT**

---

CONSIDÉRANT QUE la convention collective vient à échéance le 31 décembre 2026;



## Régie des services de sécurité incendie regroupés de la MRC de Maskinongé

---

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Martin Dupuis, résolu à l'unanimité des membres du conseil d'administration de nommer les personnes suivantes sur le comité de négociation :

- M. Claude Boulanger, président;
- M. Dave Carrier, directeur incendie;
- Mme Isabelle Plante, directrice générale

### **RÉSOLUTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

#### **RÉSOLUTION NUMÉRO : 006-01-26 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE 2026-2027 - PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE POUR LA FORMATION DES POMPIERS ET DES POMPIÈRES AU MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE**

---

ATTENDU QUE le *Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal* prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale ;

ATTENDU QUE ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence ;

ATTENDU QU'EN avril 2023, le gouvernement du Québec a établi un nouveau Programme d'aide financière pour la formation des pompiers et des pompières ;

ATTENDU QUE ce Programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence ;

ATTENDU QUE ce programme vise aussi à améliorer la capacité d'intervention des SSI de ces organisations municipales en cas de sinistre, à les aider à se préparer aux éventuelles situations d'urgence et à intervenir rapidement et de manière appropriée lorsque ces événements surviennent, réduisant ainsi leurs conséquences sur la vie, les biens ou l'environnement ;

ATTENDU QUE la Régie des services de sécurité incendie regroupés de la MRC de Maskinongé (RSSIR) désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme ;

ATTENDU QUE la Régie des services de sécurité incendie regroupés de la MRC de Maskinongé (RSSIR) prévoit la formation de 4 pompiers pour le programme Pompier I au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire ;

ATTENDU QUE la RSSIR doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC de Maskinongé en conformité avec l'article 6 du Programme.

Il est proposé par monsieur Alain Gélinas et appuyé par monsieur Jocelyn Isabelle et résolu de présenter une demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers et des pompières au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC de Maskinongé.

### **RÉSOLUTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**



## Régie des services de sécurité incendie regroupés de la MRC de Maskinongé

---

### **RÉSOLUTION NUMÉRO : 007-01-26 AUTORISATION D'INSCRIPTION À LA FORMATION POMPIER 1**

---

CONSIDÉRANT les exigences du « Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal » qui précisent les niveaux de formation à acquérir, selon la strate de population d'une collectivité;

CONSIDÉRANT la requête du gestionnaire de la formation, auprès des directeurs des services incendie, de documenter adéquatement le dossier d'un candidat admissible à la formation « Pompier 1 »;

CONSIDÉRANT QUE seul un dossier complet d'un candidat.e, incluant une résolution du conseil d'administration, sera retenu par le gestionnaire de formation pour fins d'inscription à l'École nationale des pompiers du Québec;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par monsieur André Bordeleau et appuyé par monsieur Jocelyn Isabelle d'autoriser le gestionnaire de formation de la MRC de Maskinongé d'inscrire à la formation « Pompier 1 » :

- Mme Frédérique Larouche – caserne 12;
- M. Josias Cournoyer – caserne 13
- M. Michael Ouellette – caserne 16;
- M. Antoine Benoit – caserne 16.

### **RÉSOLUTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

---

### **RÉSOLUTION NUMÉRO : 008-01-26 ACHAT DE 10 HABITS DE COMBAT**

---

CONSIDÉRANT QUE la compagnie Équipements incendies CMP Mayer inc. a déposé une soumission pour 10 habits de combat au montant de 28 210,00\$ plus taxes;

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Martin Dupuis et résolu à l'unanimité des membres du conseil d'administration d'autoriser l'achat de 10 habits de combat au montant de 28 210,00\$ plus taxes.

### **RÉSOLUTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

---

### **RÉSOLUTION NUMÉRO : 009-01-26 DEMANDE POUR LA DÉLIVRANCE D'UN CERTIFICAT D'AUTORISATION POUR L'UTILISATION D'UN FEU VERT CLIGNOTANT**

---

CONSIDÉRANT l'article 226.2 du *Code de la sécurité routière* (c. C-24.2) qui permet sous certaines conditions à un pompier d'utiliser le feu vert clignotant sur un véhicule routier autre qu'un véhicule d'urgence lorsqu'il répond à un appel d'urgence provenant d'un service de sécurité incendie ;

CONSIDÉRANT les dispositions du *Règlement sur le feu vert clignotant* qui fixent les conditions dans lesquelles cette autorisation peut être obtenue ainsi que les normes techniques auxquelles le feu doit satisfaire et les modalités de son installation ;

CONSIDÉRANT la résolution #106-09-25 adoptée par Régie des services de sécurité incendie regroupés de la MRC de Maskinongé permettant l'utilisation du feu vert clignotant par les pompiers de son service;

CONSIDÉRANT la demande des pompiers suivants :

- M. Antoine Bourdon;
- M. Dave Carrier;



## Régie des services de sécurité incendie regroupés de la MRC de Maskinongé

---

- M. Mathieu Leblanc;
- M. Jérémy Chevalier;
- M. Yves Séguin;
- Mme Frédérique Larouche;
- M. Léandre Gélinas-Matteau;
- M. Josias Cournoyer;
- Mme Isabelle Deschênes;
- M. Keven Grenier;
- M. Marc-Antoine Rathier;
- Mme Mélina Giasson;
- M. Antoine Benoit;
- 

visant à obtenir un certificat d'autorisation pour utiliser un feu vert clignotant ;

CONSIDÉRANT QUE les pompiers ont complété la formation de l'École nationale des pompiers du Québec portant sur les règles d'utilisation d'un feu vert clignotant ;

CONSIDÉRANT QUE les pompiers sont titulaires d'un permis de conduire valide et que leur dossier de conduite, joint à leur demande, démontre qu'ils n'ont pas fait l'objet, dans les 2 années qui précèdent la demande d'aucune sanction en vertu de l'un ou l'autre des articles 180, 185 ou 191.2 du *Code de la sécurité routière* ;

CONSIDÉRANT QUE l'évaluation de leur dossier d'emploi démontre qu'ils respectent les protocoles et les directives du service de sécurité incendie ;

EN CONSÉQUENCE

SUR UNE PROPOSITION DE monsieur Alain Gélinas

IL EST RÉSOLU à l'unanimité des membres du conseil d'administration présents :

DE délivrer aux pompiers nommés ci-haut à l'emploi de la Régie des services de sécurité incendie regroupés de la MRC de Maskinongé le certificat d'autorisation d'utilisation du feu vert clignotant qui est joint à la présente résolution, ce certificat étant valide jusqu'au 15 septembre qui suit la deuxième année de la date à laquelle il a été accordé.

### **RÉSOLUTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

#### **RÉSOLUTION NUMÉRO : 010-01-26 MICROMEDICA – SOUMISSION #34016**

---

ATTENDU QUE la compagnie ITCloud assure actuellement la sauvegarde et la récupération des données de la suite Microsoft 365, et ce, au coût mensuel de 29,75 \$ plus taxes ;

ATTENDU QUE la compagnie Micromédica a transmis une soumission pour offrir le même service de sauvegarde au coût mensuel de 20,00 \$ plus taxes ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR monsieur Martin Dupuis et résolu à l'unanimité des membres du conseil d'administration d'accepter la soumission #34016 déposée par Micromédica et d'autoriser la directrice générale à entreprendre les démarches nécessaires afin d'effectuer le changement de fournisseur.

### **RÉSOLUTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**



## Régie des services de sécurité incendie regroupés de la MRC de Maskinongé

---

### RÉSOLUTION NUMÉRO : 011-01-26 DÉPÔT DU RAPPORT D'INTERVENTIONS MENSUEL DE DÉCEMBRE DU DIRECTEUR INCENDIE

---

Sur proposition de monsieur Jocelyn Isabelle, il est résolu à l'unanimité des membres du conseil d'administration d'accepter le dépôt du rapport d'interventions mensuel de décembre 2025 du directeur incendie.

Total des appels de décembre 2025 : **15 appels**  
Total des appels du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2025 : **267 appels**  
Nombres d'appels en 2023 : **211**  
Nombres d'appels en 2025 : **234**

Total d'appels par caserne :

	2023	2024	2025
Caserne 12	24	61	67
Caserne 13	30	33	23
Caserne 14	40	31	60
Caserne 16	34	29	36
Caserne 22	77	66	70
Pinces	6	14	11

Total d'appels pour entraide :

	2023	2024	2025
St-Élie	14	17	15
St-Barnabé	5	6	7
Ste-Angèle	1	7	4
St-Alexis	13	27	28
St-Léon	1	1	2
Shawinigan	5	3	0
Trois-Rivières	2	2	0
Ste-Ursule	0	0	1

Total des visites de prévention résidentielles pour 2025 : 1 117 visites.

### RÉSOLUTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

#### AFFAIRES NOUVELLES

#### PÉRIODE DE QUESTIONS

#### POINTS D'INFORMATION :

- M. Antoine Bourdon, TPI, a donné une entrevue à Radio-Canada le 7 janvier 2026 sur la prévention incendie;

---

### RÉSOLUTION NUMÉRO : 012-01-26 CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

---

L'ordre du jour étant épuisé, sur proposition de monsieur André Bordeleau, il est résolu à l'unanimité des membres du conseil d'administration de lever la séance à 17h55.

### RÉSOLUTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION



Régie des services de sécurité incendie regroupés  
de la MRC de Maskinongé

---

\_\_\_\_\_  
**Claude Boulanger**  
**Président**

\_\_\_\_\_  
**Isabelle Plante**  
**Directrice générale et**  
**greffière-trésorière**

JE, CLAUDE BOULANGER, PRÉSIDENT DE LA RÉGIE, ATTESTE QUE LA SIGNATURE DU PRÉSENT PROCÈS-VERBAL ÉQUIVAUT À LA SIGNATURE PAR MOI DE TOUTES LES RÉSOLUTIONS QU'IL CONTIENT AU SENS DE L'ARTICLE 142 (2) DU CODE MUNICIPAL.

\_\_\_\_\_  
**Claude Boulanger**  
**Président**

**CERTIFICAT DE FONDS DISPONIBLES**

Je soussignée, Isabelle Plante, greffière-trésorière, certifie sous mon serment d'office que la Régie des services de sécurité incendie regroupés de la MRC de Maskinongé possède les fonds disponibles ou les possédera en temps opportun, pour couvrir les dépenses projetées ou engagées lors de la séance du 20 janvier 2026.

\_\_\_\_\_  
Isabelle Plante, Directrice générale et greffière-trésorière